

CONCOURS
2026
2027
Catégorie B

J'INTÈGRE —
LA FONCTION
— PUBLIQUE

SOUS-OFFICIER DE GENDARMERIE

EXTERNE ET INTERNE

Isabelle Capestan

Chef de projet informatique.

Thibault Couarc'h

Enseignant en éducation physique et sportive (EPS) et en activité physique adaptée (APA).

Nicolas Grenier

Professeur de culture générale.

Avec la collaboration de **Pierre Piccin**

Adjudant-chef de gendarmerie

Corinne Pelletier

Formation en psychologie cognitive et directrice établissements / services pour personnes déficientes sensorielles.

Benoît Prier

Professeur de français et de tests psychotechniques à Poitiers, spécialiste de la préparation aux concours.

Concours-formation

Concepteurs de tests d'aptitude dans le cadre de processus de sélection (écoles et entreprises) et animateurs du site de référence de préparation aux concours : <https://concours-formation.fr>.

DUNOD



Ressources numériques. Comment y accéder ?

Pour aller plus loin et mettre toutes les chances de votre côté pour réussir l'examen, des compléments sont disponibles sur le site www.dunod.com/EAN/9782100889235.

Connectez-vous à la page de l'ouvrage (grâce aux menus déroulants, ou en saisissant le titre, l'auteur ou l'ISBN dans le champ de recherche de la page d'accueil). Sur la page de l'ouvrage, cliquez sur le logo « Les + en ligne ».



Direction et conception graphique : Nicolas Wiel - Elizabeth Riba (graphiste)
Maquette intérieure : Caroline Joubert (Atelier du Livre)
Mise en page : Belle Page

Sommaire

De candidats à professionnels	X
Gendarmerie nationale	XV

Principes et valeurs du gendarme

Documents de référence

1. Charte du gendarme	2
2. Charte d'accueil du public / Assistance aux victimes	5
3. Code de déontologie de la police nationale et de la gendarmerie nationale	6

Épreuve d'admissibilité - Externe

Composition de culture générale

Méthodologie de l'épreuve

1. Présentation matérielle	15
2. Travail préparatoire	17
3. Conseils de rédaction	23
Entraînement	24
Corrigé	24

Culture générale

1. Histoire de France de la Révolution à 1962	33
2. Histoire du monde de 1944 à nos jours	35
3. Institutions de la V ^e République	37
4. Histoire de la V ^e République	40
5. Collectivités territoriales françaises	42
6. Union européenne	44
7. Paix et sécurité internationales	47
8. Sécurité intérieure	48
9. Écologie	50
10. Protection sociale et santé publique	52
11. Famille et enfants	55
12. Travail	56
13. Inégalités, exclusions, discriminations	58
14. Économie	61

Épreuve d'admissibilité – Interne

Connaissances professionnelles

1. L'épreuve de connaissances professionnelles	64
2. Préparation militaire opérationnelle	67
Entraînements	70
Corrigé	70
3. Contact de proximité et numérique	71
Entraînements	87
Corrigé	87
4. Sécurité du gendarme en intervention	88
Entraînement	94
Corrigé	95

5. Sécurité des territoires et des mobilités	96
Entraînement	108
Corrigé	108

Les bases de la rédaction

Améliorer son niveau rédactionnel

1. Vocabulaire	110
2. Registre de langue, expressions et effets de style	116
3. Usage des connecteurs et autres mots de liaison	122
4. Usage des modes et des temps, correspondance des temps	124
5. Longueur des phrases, phrases équivoques, ponctuation et majuscules	126
Entraînement	130
Corrigé	135
6. Orthographe d'usage	142
7. Orthographe du verbe	146
8. Orthographe du nom et de l'adjectif	154
9. Orthographe des autres mots de la phrase	160
Entraînement	164
Corrigé	171

Épreuve commune d'admission n° 1

Inventaires de personnalité et entretien auprès d'un psychologue

1. Évaluez-vous en réalisant un test de personnalité « Big Five »	180
2. Test de gestion du stress	207
3. Entretien avec le/la psychologue de la gendarmerie	208

Épreuve commune d'admission n° 2

Épreuve sportive gendarmerie

1. Épreuve sportive gendarmerie	212
2. Conseils et méthodes	215

Épreuve commune d'admission n° 3

Évaluation numérique

1. Présentation de l'épreuve	234
2. Moteurs de recherche, navigateurs et systèmes d'exploitation	235
3. Le vocabulaire et les définitions	236
4. Les réseaux sociaux	237
5. Le RGPD	238

Épreuve orale d'admission – Externe

Entretien avec le jury

1. Entretien avec le jury	240
2. Conseils pour bien aborder l'épreuve	241
3. Le CV	252
4. Principales questions du jury	257

Épreuve orale d'admission - Interne

Entretien avec le jury s'appuyant sur un dossier professionnel

1. L'entretien avec le jury	266
2. Le dossier professionnel	267
3. L'entretien de motivation	272
4. Les principales questions du jury	275
5. Réussir l'oral d'admission	282

Pour s'entraîner

Sujets corrigés

Sujet 1 - Composition de culture générale_2025	286
Sujet 2 - Composition de culture générale_2025	293
Sujet 3 - Connaissances professionnelles_2025	300
Sujet 4 - Connaissances professionnelles_2024	311
Sujet 5 - Entretien avec le jury - Externe	320
Sujet 6 - Évaluation numérique	323
Sujet 7 - Évaluation numérique	327
Sujet 8 - Évaluation numérique	333

De candidats à professionnels

Le concours sous-officier de gendarmerie est un concours de la fonction publique d'État de catégorie B – filière de sécurité.

L'arrêté du 25 février 2020 modifie l'arrêté du 27 avril 2011 modifié fixant les programmes, les conditions d'organisation et de déroulement, ainsi que les coefficients attribués aux différentes épreuves des concours prévus à l'article 13-1 du décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie.

Deux types de recrutement sont ouverts :

- le concours externe (ou concours 1) ouvert aux titulaires du baccalauréat ;
- le concours interne (ou concours 2) ouvert aux gendarmes adjoints volontaires, adjoints de sécurité, militaires sous contrat et réservistes de la gendarmerie.

1 Conditions d'accès et inscription

Pour s'inscrire au concours externe il faut :

- être âgé de 17 ans (avec autorisation) au moins et de 35 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- être titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme ou titre enregistré et classé au moins niveau 4 ;
- être de nationalité française ;
- avoir fait sa Journée de Défense Citoyenne (JDC) ;
- ne pas s'être déjà présenté trois fois aux épreuves d'un même concours.

Pour s'inscrire au concours interne, il faut :

- être gendarme adjoint, vous devez cependant justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours d'au moins **un an de service**, et vous devez être titulaire du **diplôme de gendarme adjoint** ;
- être policier adjoint de la Police nationale, vous devrez cependant justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours d'au moins **un an de service** ;
- être réserviste de la gendarmerie nationale ;
- être militaire d'une autre force armée, en activité ou en détachement, à condition de pouvoir justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours d'au moins quatre ans de service et être encore sous contrat le jour de l'épreuve.
- être âgé de 17 ans au moins et de 35 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours.
- ne pas s'être déjà présenté trois fois aux épreuves du concours interne.

Vous devez procéder à votre inscription sur le site Internet du recrutement de la gendarmerie www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/recrutement. La liste des candidats autorisés à concourir sera également consultable sur ce site. Vous serez ensuite convoqué aux épreuves d'admissibilité.

De la même manière, après la publication de la liste des admissibles sur la page officielle des résultats, vous serez de nouveau convoqué pour les épreuves d'admission.

2 Épreuves

Les épreuves du concours se divisent en deux parties :

- Les épreuves d'admissibilité. Ce sont des épreuves écrites à la suite desquelles une partie des candidats est éliminée.
- Les épreuves d'admission. Seuls les candidats reçus aux épreuves d'admissibilité peuvent s'y présenter. Il s'agit d'épreuves orales.

Ci-après, le détail des différentes épreuves et leur coefficient pour les deux concours.

Toute note inférieure à 6 sur 20 à l'épreuve de composition de culture générale est éliminatoire. Il en va de même pour l'épreuve sportive et l'entretien avec le jury dans la phase d'admission.

Attention

Présentez-vous aux épreuves muni de votre convocation et d'une pièce d'identité.

a. Épreuve d'admissibilité externe

Épreuve de composition de culture générale

En vous basant sur votre culture générale, vous devez rédiger un devoir sur un sujet donné. D'une durée de 3 heures pour un coefficient 7, la composition de culture générale montre le souci d'évaluer les capacités d'analyse et de synthèse du candidat, son registre de langue, son orthographe, sa culture générale.

b. Épreuve d'admissibilité interne

Cette épreuve consiste à répondre à plusieurs questions, avec ou sans documentation, sur des problématiques relatives à la sécurité intérieure et à la défense.

Cette épreuve a également pour objectif d'évaluer votre expressions écrite. Les réponses aux questions devront être organisées (introduction – argumentation – conclusion). Une attention particulière sera portée à la maîtrise de la langue française.

Vous devez donc avoir une bonne connaissance des textes qui régissent le travail des Agents de Police Judiciaire Adjoints (APJA) et de votre environnement professionnel.

c. Épreuves d'admission

Inventaires de personnalité

Le candidat au concours de sous-officiers de gendarmerie sera soumis à deux tests de personnalité :

- un questionnaire évaluant les traits de caractère déterminant son adaptabilité à la fonction de gendarme et son futur comportement en situation professionnelle ;
- un test de gestion du stress.

L'un et l'autre visent à préparer, un entretien individuel avec un psychologue. Ils ne sont pas notés.

Entretien auprès d'un psychologue

Les résultats des tests de personnalité serviront de base à l'échange avec le psychologue. Le but de cet entretien est d'évaluer comment certains traits de votre personnalité se manifesteront concrètement en situation professionnelle.

Inventaires de personnalité et rapport d'entretien du psychologue constituent une aide à la décision sous la forme d'un avis transmis au président du jury d'examineurs qui recevra le candidat lors de l'épreuve orale d'admission.

Épreuve sportive gendarmerie (EPG)

L'épreuve sportive gendarmerie se compose de trois ateliers :

- un parcours d'obstacles (chronométré) ;
- une simulation d'un combat (chronométrée) ;
- un transport de poids (évalué : échec ou réussite).

Le jour de l'épreuve, présentez un certificat médical mentionnant l'aptitude à subir les épreuves sportives et datant de moins d'un an. Cette épreuve spécifique nécessite une bonne préparation. Pour réussir, la pratique régulière de la course à pied et d'exercices de renforcement musculaire (appuis faciaux, abdominaux) apparaît indispensable.

Épreuve d'évaluation numérique

Cette épreuve consiste en un questionnaire à choix multiples visant à évaluer les connaissances et à mesurer les compétences numériques du candidat. Il est attendu des candidats qu'ils détiennent les fondamentaux de la culture web, de l'environnement numérique, de la protection et de la sécurité informatique.

Entretien avec le jury (externe)

Cette épreuve est organisée en deux temps :

- la préparation et la restitution d'un exposé portant sur une question d'actualité ;
- un entretien de motivation.

Elle vise à mettre en valeur l'aptitude du candidat à intégrer le corps des sous-officiers de gendarmerie au regard de sa personnalité, ses motivations, sa culture générale, ses capacités d'expression et de raisonnement, sa vivacité d'esprit et son équilibre émotionnel.

Le candidat doit se présenter à cette épreuve avec sa convocation et un *curriculum vitae*.

Entretien avec le jury (interne)

L'épreuve vise à mettre en valeur votre aptitude à devenir sous-officier au regard de votre expérience professionnelle.

Elle s'appuie sur votre dossier professionnel. Vous devrez vous présenter à l'entretien avec votre dossier et le remettre au jury, qui vous interrogera sur votre parcours et vos motivations.

	Externe	Interne	Durée	Coeff.
Épreuve d'admissibilité	Composition de culture générale Rédaction d'un devoir de connaissances générales sans l'aide d'une documentation.	Connaissances professionnelles Rédaction de plusieurs questions, avec ou sans documentation, sur des problématiques relatives à la sécurité intérieure et à la défense.	3 heures	7
Épreuves d'admission	Deux inventaires de personnalité Ils sont destinés à préparer, pour les candidats admissibles, leur entretien individuel avec un psychologue.			
	Entretien auprès d'un psychologue			
	Évaluation sportive de gendarmerie (EPG) Il s'agit d'un parcours d'obstacles destiné à tester le potentiel physique du candidat dans des situations qu'il est susceptible de rencontrer dans un contexte opérationnel.			3
	Évaluation numérique QCM visant à évaluer les connaissances et à mesurer les compétences numériques du candidat.		30 min	1
	Entretien avec le jury Sujet d'ordre général portant sur les grandes questions d'actualité et/ou sur les motivations du candidat. Les inventaires de personnalité et l'entretien avec le psychologue constituent une aide à la décision des groupes d'examineurs. Le candidat devra se présenter à cette épreuve avec un CV.	Entretien avec le jury – dossier professionnel L'épreuve vise à mettre en valeur votre aptitude à devenir sous-officier au regard de votre expérience professionnelle. Elle s'appuie sur votre dossier professionnel. Vous devez vous présenter à l'entretien avec votre dossier et le remettre au jury, qui vous interrogera sur votre parcours et vos motivations.	Ext. : 10 min de préparation + 20 min d'entretien Int. : 25 min d'entretien	7

3 Admission

a. Vous êtes admis !

La liste des candidats admis, et, s'il y a lieu, la liste complémentaire seront publiées sur le site Internet www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/recrutement.

b. Visite médicale

Avant leur intégration en école, les admis seront convoqués par le centre de sélection et de concours pour passer une visite médicale de sélection auprès d'un médecin militaire. Ce médecin déclare le candidat :

- apte,
- inapte temporairement pour une durée d'un à plusieurs mois (le départ en école ne sera prononcé qu'à l'occasion d'une nouvelle visite médicale),
- définitivement inapte.

c. Intégration en école

La formation initiale des sous-officiers de gendarmerie est dispensée en internat au sein des écoles de gendarmerie de Chateaulin (29), Chaumont (52), Montluçon (03), Dijon (21) ou Tulle (19). La formation des sous-officiers de gendarmerie, d'une durée de neuf mois, a pour objectif de transmettre aux élèves gendarmes les exigences de la condition militaire et de leur dispenser les connaissances professionnelles nécessaires à l'exercice d'un métier dédié à la protection des personnes et des biens.

d. Affectation en unité

La première affectation en unité est choisie par les élèves :

- en fonction du rang de classement de chacun,
- parmi les places offertes au choix par la direction générale de la Gendarmerie nationale dans une brigade de gendarmerie départementale, un escadron de gendarmerie mobile ou une compagnie d'infanterie de la garde républicaine.

Certains élèves dont les compétences particulières (motocycliste, cavalier, musicien, secouriste en montagne, pilote ou mécanicien d'hélicoptère) ont été testées lors de la formation initiale peuvent être directement affectés dans une unité spécifique (escadron motocycliste, régiment de cavalerie, orchestres de la garde républicaine, orchestre de la gendarmerie mobile, unité de montagne, unité aérienne).

e. Statut et rémunération

La formation est rémunérée. Les sous-officiers de gendarmerie bénéficient d'un logement concédé par nécessité absolue de service. Ils servent sous statut militaire et bénéficient par conséquent de l'affiliation au régime de la Sécurité sociale militaire et de la réduction de 75 % sur le tarif SNCF.

Gendarmerie nationale

Initié en 2012 dans sa forme actuelle, le concours gendarmerie dispose d'une place à part dans le champ des concours administratifs. Il impose de bien appréhender l'identité spécifique de cette institution militaire. À l'oral, le jury évalue le degré de motivation, mais aussi l'adéquation du profil du candidat aux exigences de l'état de sous-officier de gendarmerie. Un seuil minimal de connaissances apparaît donc indispensable. Les pages qui suivent vous guideront pour mieux connaître la gendarmerie, à travers son histoire, ses valeurs, son organisation, ses missions et plus simplement le quotidien du gendarme.

1 Histoire

a. Origines

La gendarmerie puise une partie de ses origines des « sergents d'arme » qui apparaissent en 1191 au service de la protection du roi. Pendant la Guerre de Cent ans, la maréchaussée royale, préfiguration historique de la gendarmerie, a pour mission principale, aux ordres du maréchal de France, de faire respecter l'ordre au sein des armées. Par son implantation à travers le royaume, elle verra peu à peu ses compétences s'étendre aux bandits de grands chemins. En 1791, en pleine période révolutionnaire, la maréchaussée prend l'appellation de Gendarmerie nationale. Sept ans plus tard, la loi du 28 germinal an VI lui confère l'essentiel de ses attributions et de son organisation.

b. Évolutions structurantes

Au fil des siècles, la gendarmerie participe à tous les conflits sur le sol français et à l'étranger. Elle prend directement part au combat ou assume un rôle historique de gardienne de la discipline dans les armées. Dans le même temps, elle s'organise pour remplir sa mission de police, garante de la paix et de l'ordre public au service des citoyens. En 1921, sont créés les premiers pelotons mobiles transformés en garde républicaine mobile en 1927, puis en gendarmerie mobile en 1954. Depuis la loi du 3 août 2009, la Gendarmerie nationale est intégrée au ministère de l'Intérieur. Elle demeure, néanmoins, sous l'autorité du ministre de la Défense pour l'exécution de ses missions militaires.

c. Adaptations aux mutations

Évoluant au même rythme que la nation, l'institution s'enrichit d'unités spécialisées et adapte son organisation aux évolutions de la société. À titre d'exemple, l'émergence d'une menace terroriste dans les années soixante-dix conduit à la création en 1974 du GIGN, le groupe d'intervention de la Gendarmerie nationale. Cette unité va sans cesse évoluer pour regrouper, depuis 2007, l'ensemble des moyens de la gendarmerie dédiés au contre-terrorisme. De même, l'émergence d'une société numérique conduit la gendarmerie à former des « cyber-gendarmes » pour contrer la cybercriminalité.

En 2023, le COMCYBER-MI (commandement du ministère de l'Intérieur dans le cyberspace) a été créé pour coordonner la stratégie nationale de lutte contre la cybercriminalité. Placé sous l'autorité du ministère de l'Intérieur, il regroupe des forces spécialisées de la police et de la gendarmerie. Fin juillet 2024, il publie son premier rapport annuel sur la cybercriminalité (RACY), mettant en lumière l'industrialisation croissante des cyberattaques et la nécessité de renforcer

les capacités de réponse. Des formations adaptées en matière de cybercriminalité sont désormais dispensées aux agents concernés pour faire face à ces nouveaux défis. Le Centre national de formation cyber situé à Lille joue un rôle clé dans la spécialisation des forces de l'ordre, permettant des interventions efficaces qui ont abouti à des arrestations notables lors d'opérations récentes.

Principaux repères chronologiques

1191	Apparition des premiers « sergents d’arme ».
1357-1453	Guerre de Cent Ans : naissance de la maréchaussée.
Le 25 janvier 1536	Une déclaration du roi étend les pouvoirs de la maréchaussée aux crimes de grand chemin.
Le 16 février 1791	La maréchaussée prend la dénomination d’un corps d’élite : la gendarmerie. Depuis 1993, chaque 16 février la gendarmerie rend hommage à ses morts.
Le 17 avril 1798	La loi du 28 germinal an VI fixe les grandes missions de la gendarmerie.
Le 1er février 1849	La garde républicaine est rattachée à la gendarmerie.
Le 20 mai 1903	Un décret organique détermine l’organisation générale de la Gendarmerie nationale.
Le 21 février 1918	Les gendarmes deviennent sous-officiers.
Le 20 septembre 1954	Création de la gendarmerie mobile.
Le 13 février 1983	Début du recrutement des sous-officiers féminins.
Le 3 août 2009	Une loi précise les attributions des ministres de l’Intérieur et de la Défense et conforte les missions de la gendarmerie.
1 ^{er} décembre 2023	Création du COMCYBER-MI (Commandement du ministère de l’Intérieur dans le cyberspace). Publication fin juillet 2024 de son premier rapport annuel sur la cybercriminalité (RACY).

2 **Emblèmes et valeurs**

a. Emblèmes

Comme les autres forces armées depuis le Premier Empire, la gendarmerie dispose d’un drapeau, emblème des valeurs partagées et de l’attachement à la France. Il est orné de deux devises : « Honneur et Patrie », « Valeur et Discipline ». Il présente le nom des principales batailles où les gendarmes se sont distingués : Hondschoote en 1793, Villodrigo en 1812, Taguin en 1843, Sébastopol en 1855, Indochine entre 1945 et 1954, AFN (Afrique du Nord) entre 1952 et 1962.

La grenade, insigne des troupes d’élite depuis le ^{xvii}e siècle, est omniprésente sur les uniformes, les grades, les sceaux... Elle figure en place centrale sur les armoiries de la gendarmerie.

b. Serment et valeurs

Le passage à l’état de sous-officier se concrétise par une prestation de serment devant un magistrat.

« Je jure d’obéir à mes chefs en tout ce qui concerne le service auquel je suis appelé et dans l’exercice de mes fonctions, de ne faire usage de la force qui m’est confiée que pour le maintien de l’ordre et l’exécution des lois ».

Une fois assermenté, le sous-officier de gendarmerie devient dépositaire de l’autorité publique. Ce serment qui date du milieu du XIX^e siècle est complété par la charte du gendarme et la loi du 3 août 2009 qui rappellent avec force le statut militaire du gendarme et l’importance de valeurs aussi fondamentales que l’honneur, la discipline, la disponibilité, le courage ou le dévouement. Depuis 2014, la gendarmerie dispose également d’un code de déontologie commun avec la police pour l’exécution de ses missions de sécurité intérieure. Ce texte fixe aux gendarmes leurs obligations et leur cadre d’action : discrétion, probité, discernement, impartialité.

3 Organisation

a. Gendarmerie nationale

La gendarmerie nationale comprend environ 150 000 personnels militaires et civils, la gendarmerie assure une mission de service public consacrée à la sécurité publique sur plus de 96 % du territoire et au profit de plus de 51 % de la population. Garante de la protection des intérêts de la nation, elle assure ses missions de sécurité générale quels que soient la situation, le territoire ou le milieu. Elle est organisée autour d’un maillage territorial constitué de 3 049 unités complémentaires entre elles. Promulguée en janvier 2023, la loi d’orientation et de programmation du ministère de l’Intérieur (LOPMI) prévoit la création de plus de 200 nouvelles brigades de gendarmerie sur le territoire national. Suite à des concertations, le nombre exact a été fixé à 238 brigades, qui seront déployées d’ici 2027, visant à renforcer la présence des forces de l’ordre, particulièrement dans les zones rurales et périurbaines.

Cette loi a également pour ambition de doubler la présence des forces de l’ordre sur le terrain d’ici 2030, avec un objectif d’atteindre 50 000 réservistes dans la gendarmerie nationale dans un délai de cinq ans.

La gendarmerie développe une forte proximité avec la population combinée à une capacité de montée en puissance et une réactivité permanente. Pour répondre à ces enjeux, son organisation est globalement calquée sur celle du découpage administratif.

Organisation générale de la gendarmerie

Administration centrale	Direction générale de la gendarmerie générale	
Région zonale/ Région administrative	Région de gendarmerie	
Préfecture de département	Groupe­ment de gendarmerie départementale	Groupe­ment de gendarmerie mobile
Sous-préfecture d’arrondissement	Compagnie de gendarmerie départementale	
Canton	Brigade de gendarmerie départementale	

Le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, document stratégique publié en 2013 sous l'égide du président de la République, précise toute la place de la gendarmerie dans la défense française.

« **La gendarmerie nationale**, force armée relevant du ministère de l'Intérieur est employée quotidiennement dans des missions de sécurité intérieure. Elle représente un atout majeur grâce à son organisation militaire, au statut militaire de ses personnels, à son maillage territorial, à sa réserve opérationnelle et à ses forces de gendarmerie mobile. Elle constitue ainsi une réserve gouvernementale accoutumée aux engagements en situation dégradée. Elle mettra en œuvre des capacités pivots (hélicoptères, véhicules blindés de maintien de l'ordre, réseau national durci de transmission) qui s'inscrivent en complémentarité des moyens des armées et qui seront maintenues. Elle apporte un appui essentiel aux armées par les gendarmeries spécialisées, – gendarmerie maritime, de l'air, de l'armement, de la sécurité des armements nucléaires –, par la prévôté et son engagement constant en opération extérieure. Sur le territoire national, son statut unique de force armée au sein du ministère de l'Intérieur lui confère une capacité à s'adapter rapidement aux situations de crise ou de catastrophe naturelle, qui permet d'envisager son emploi aux côtés des armées. »

b. Gendarmerie départementale

La gendarmerie départementale est structurée en « poupées russes », dans la mesure où chaque échelon peut bénéficier du soutien du niveau supérieur. Au cœur de ce dispositif, la brigade territoriale veille en permanence à la sécurité publique générale sur le territoire dont elle a la charge. Autonome ou associée à d'autres, elle bénéficie du soutien de la compagnie par le biais d'unités plus spécialisées telles que les pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie et les brigades de recherches. L'échelon du groupement peut, quant à lui, mettre à disposition des moyens complémentaires : brigade départementale d'appui judiciaire, escadron départemental de sécurité routière... Enfin, la région ou la DGGN disposent de capacités associées à des savoir-faire plus rares (moyens aériens, enquêteurs spécialisés, unités d'intervention, cellule psychologique...).

c. Gendarmerie mobile

La gendarmerie mobile participe au dispositif de sécurité générale aux côtés des unités territoriales et remplit des missions de maintien ou de rétablissement de l'ordre. Régulièrement projetée en métropole, outre-mer ou sur des théâtres d'opérations extérieures, elle se caractérise par la grande fréquence de déplacements des escadrons (en moyenne 215 jours par an). Forte d'environ 13 000 hommes et de 116 escadrons, cette subdivision d'arme, qui se féminise de plus en plus, tire sa force de sa cohésion, de sa résistance à l'effort et de sa polyvalence.

d. Garde républicaine et gendarmeries spécialisées

- La garde républicaine assure les missions de sécurité et les services d'honneur pour de grandes institutions de l'État (Présidence de la République, Assemblée Nationale, Sénat, Premier ministre...). Située en région parisienne, elle regroupe deux régiments d'infanterie, un régiment de cavalerie, ainsi que plusieurs formations spécialisées.
- La gendarmerie des transports aériens, rattachée à la direction générale de l'aviation civile, veille à la sécurité des plateformes aéroportuaires, au respect de la législation aéronautique et traite les accidents aériens civils.
- La gendarmerie de l'air, intégrée à l'armée de l'air, est dédiée à la sécurité des bases aériennes et aux enquêtes aéronautiques militaires.

- La gendarmerie maritime, intégrée à la Marine nationale, agit sur les approches maritimes littorales, les ports et les arsenaux. Elle est notamment dotée d'une quarantaine de patrouilleurs et vedettes.
- La gendarmerie de l'armement, intégrée à la délégation générale de l'armement, appuie les dispositifs de sécurité en œuvre au sein des établissements les plus sensibles.
- Le projet Gendarmerie de l'Armement – Nouvelle Génération (GARM-NG), lancé fin 2023, vise à moderniser la gendarmerie de l'armement après 50 ans d'existence, en réponse aux nouvelles menaces.
- La GSAN, la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires assure depuis 1964 un rôle essentiel dans le respect des protocoles très stricts concernant l'assemblage et le transport des armes de la dissuasion nucléaire.

D'autres formations spécifiques permettent, à l'étranger, de valoriser des accords de coopération ou d'assurer la sécurité d'emprises diplomatiques. Elles sont armées par des militaires volontaires pour vivre seuls ou avec leur famille une expérience d'expatriation temporaire.

e. GIGN

Le GIGN, créé en 1974, a été profondément réorganisé en 2007. Fort de plus de 380 militaires spécialisés, il est structuré autour de six forces complémentaires (intervention, protection, observation/recherche, appui opérationnel, formation, détachement GSPR). Principale unité de contre-terrorisme disposant d'une renommée internationale, le GIGN met à disposition des unités territoriales et judiciaires ses compétences en matière de protection rapprochée, d'observation et d'intervention (grand banditisme, forcenés, actions de force en milieu pénitentiaire...). Dans le cadre du schéma national d'intervention mis en place en 2016, il s'appuie sur plusieurs antennes GIGN réparties sur l'ensemble du territoire.

4 Missions et métiers

a. Fonctions et grades

Le concours de gendarme permet d'envisager une carrière de sous-officier au sein de la Gendarmerie nationale. Les sous-officiers de gendarmerie participent, sous le commandement des officiers, à la constitution et à l'encadrement des formations de la gendarmerie. Ils exercent en outre les attributions et assument les responsabilités que les lois et règlements leur confèrent dans les domaines de la police judiciaire et de la police administrative.

Lors de sa formation initiale, le sous-officier acquiert des compétences dans l'ensemble des domaines qui touchent les missions de la gendarmerie. Affecté au sein d'une brigade territoriale ou d'un escadron de gendarmerie mobile à la sortie d'école, il a la possibilité au cours de sa carrière de choisir d'autres affectations géographiques ou fonctionnelles. Il peut également accéder à de plus larges responsabilités et envisager une carrière de gradé ou d'officier.

*Opportunités de carrière**

Examen	Formation	Plage de grades
Certificat d'aptitude gendarmerie	12 mois de scolarité rémunérée (9 mois en école et 3 mois de formation continue en unité)	Élève-gendarme
-	4 ans au moins de services militaires effectifs, dont au moins 1 an dans un grade sous-officier de gendarmerie.	De gendarme sous contrat à gendarme de carrière

Examen	Formation	Plage de grades
Diplôme d'officier de police judiciaire ou diplôme d'arme	14 mois de formation continue au sein de l'unité d'affectation	Gendarme à major
Concours d'officier	2 ans de formation à l'Académie militaire de la gendarmerie nationale (ex-EOGN)	Gendarme de carrière & adjudant-chef à major

*Le certificat d'aptitude technique a été supprimé depuis le 1^{er} janvier 2024.

La majorité des officiers de gendarmerie sont issus du corps des sous-officiers. Cette promotion par voie de concours peut intervenir en début de carrière pour les sous-officiers titulaires d'une licence ou après une expérience d'encadrement pour les adjudants-chefs ou majors.

À chaque grade correspond un niveau de responsabilité et d'encadrement, l'évolution de carrière est associée à plusieurs paramètres plus ou moins déterminants en fonction des postes : la réussite dans l'emploi, l'obtention de qualification particulière, la capacité potentielle à assumer une fonction de niveau supérieur, la mobilité, l'ancienneté dans le grade précédent.

Principaux grades des militaires de la gendarmerie
(voir également les grades au verso de la couverture de l'ouvrage)

Gendarme adjoint volontaire	Gendarme adjoint	Brigadier	Brigadier-chef	Maréchal des logis
Gendarme	Élève gendarme	Gendarme sous contrat*	Gendarme de carrière*	–
Gradé	Maréchal des logis chef	Adjudant	Adjudant-chef	Major
Officier (subalterne)	Sous-lieutenant**	Lieutenant**	Capitaine**	–
Officier (supérieur)	Chef d'escadron	Lieutenant-colonel	Colonel	–
Officier (général)	Général de brigade	Général de division	Général de corps d'armée	Général d'armée

* Gendarme sous contrat et gendarme de carrière portent le même grade, pour autant, les statuts militaires prévoient une hiérarchie de fait entre le plus jeune et le plus ancien.

** Le passage des grades de sous-lieutenant à lieutenant et de lieutenant à capitaine s'effectue à l'ancienneté.

b. Cadre général et emplois spécialisés

Le gendarme du cadre général a vocation à servir en unité opérationnelle polyvalente de type brigade de gendarmerie départementale et escadron de gendarmerie mobile. Au-delà des principales subdivisions d'arme, le sous-officier peut accéder à différentes spécialités dans les domaines de la sécurité publique, de la police judiciaire, de la sécurité routière ou du maintien de l'ordre... Les métiers suivants constituent quelques exemples courants.

- **Motocycliste** : après une formation qualifiante au sein du centre de formation spécialisé de Fontainebleau, le gendarme motocycliste rejoint un peloton d'autoroute ou une brigade

motorisée. Pilote de motocyclette de grosse cylindrée, il renforce le maillage territorial par une action visible de sécurité routière.

- **Maître-chien** : les maîtres-chiens sont sélectionnés sur la base de tests physiques et psychologiques et en fonction des besoins. Une formation de plusieurs mois se déroule au centre national d'instruction cynophile de Gramat. Les équipes cynophiles se spécialisent alors dans la recherche de stupéfiants, d'explosifs, de personnes disparues...
- **Moniteur d'intervention professionnelle** : spécialiste des techniques d'emploi de la force, le moniteur d'intervention professionnelle forme les autres militaires et apporte une expertise technique au commandement.
- **Technicien en identification criminelle** : spécialiste des scènes de crimes, le technicien en identification criminelle apporte une expertise aux unités territoriales en police scientifique et technique.
- **Enquêteur N'Tech** : il s'agit d'un officier de police judiciaire capable de renforcer les enquêteurs de terrain par l'exploitation de moyens associés aux nouvelles technologies. Il peut également agir sur Internet et les réseaux pour lutter contre la cybercriminalité.

On peut également citer les plongeurs, les spéléologues, les pilotes d'hélicoptère, les pilotes de vedette, les cavaliers, les spécialistes montagne... La gendarmerie, en tant que force humaine en perpétuelle évolution, dispose d'une gamme très large de spécialistes en fonction des milieux, des missions ou des domaines d'expertise requis.

c. Domaines d'action et missions de la gendarmerie

La gendarmerie par son ancrage territorial et sa capacité à contrôler les flux, concilie prévention et répression dans l'exécution quotidienne de ses missions. L'action en uniforme constitue un principe fondamental.

Missions de police judiciaire

La gendarmerie veille à l'exécution des lois, la police judiciaire constitue une de ses missions essentielles. La police judiciaire consiste à rechercher les infractions à la loi pénale, à les constater, à en rassembler les preuves et à en rechercher les auteurs. Pour remplir ces missions, la gendarmerie dispose d'unités territoriales et d'unités de recherches judiciaires à l'échelon local (les brigades de recherches) ou régional (les sections de recherches). Elle s'appuie également sur des capacités en criminalistique (c'est-à-dire des techniques issues de sciences diverses aidant à la recherche des preuves d'infractions, à la détermination de leurs auteurs et à la révélation de leurs modes opératoires) à tous les échelons et notamment au sein des brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires. Les experts nationaux de la gendarmerie travaillent au pôle judiciaire de la Gendarmerie nationale qui regroupe l'IRCGN (Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale) et le SCRC (Service Central du Renseignement Criminel).

Missions de police administrative

La gendarmerie est destinée à maintenir la sécurité publique et l'ordre public. Elle contribue dans cette perspective à la mission de renseignement et d'information des autorités. En la matière, la gendarmerie dispose d'une compétence nationale, en métropole et outre-mer. Les renseignements politiques ou religieux et les missions occultes sont strictement exclus de son champ d'attribution. Le contact avec la population et la recherche de renseignement s'exerce dans le cadre de patrouilles de prévention de proximité au sein des unités territoriales.